

Cote du document:	EB 2009/96/R.15/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	10 a) v)
Date:	30 avril 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République du Mali pour le

Programme de microfinance rurale

Conseil d'administration — Quatre-vingt-seizième session
Rome, 29-30 avril 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Léopold Sarr

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2126
courriel: l.sarr@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Carte de la zone du programme	v
Résumé du prêt	vi
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	4
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	5
III. Recommandation	5
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	6
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	1
II. Logical framework (Cadre logique)	2

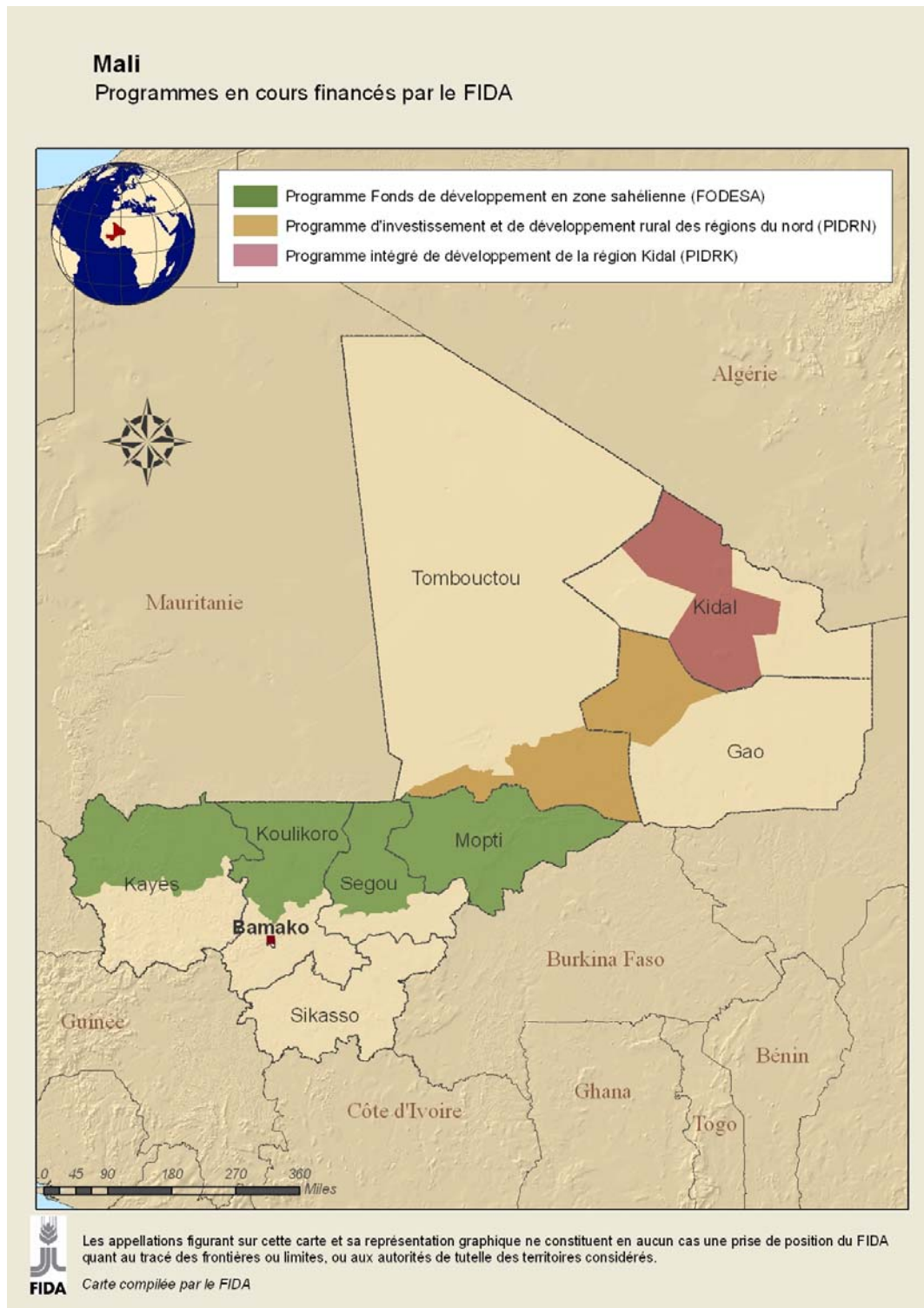
Sigles et acronymes

FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FODESA	Fonds de développement en zone sahélienne
IMF	Institution de microfinancement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République du Mali pour le programme de microfinance rurale, telle qu'elle figure au paragraphe 36.

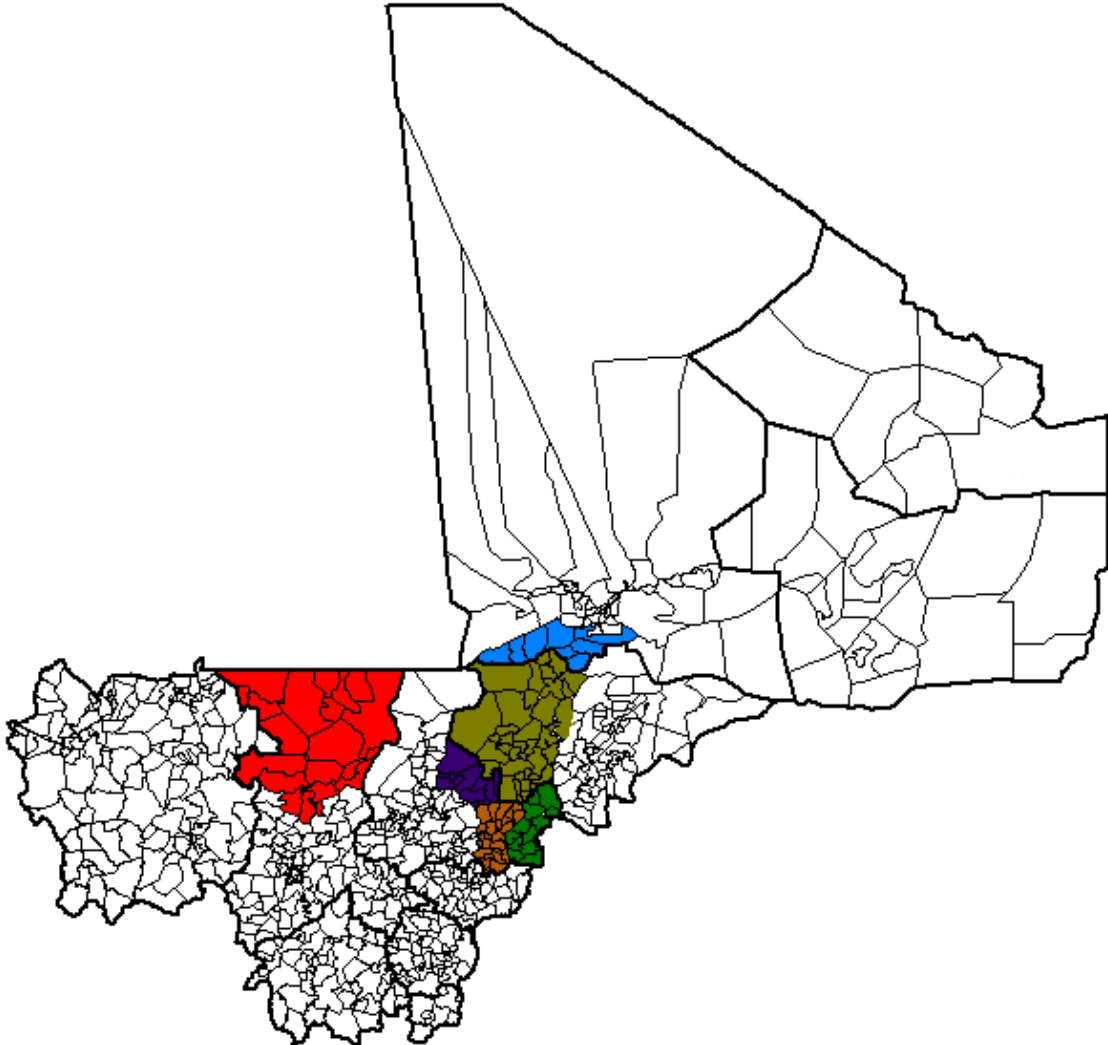
Carte de la zone du programme



Source: Gouvernement malien

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte de la zone du programme



Source: Gouvernement malien

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Mali

Programme de microfinance rurale

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Mali
Organisme d'exécution:	Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce
Coût total du programme:	30,76 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	17,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 25,04 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.
Cofinanceurs:	Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Montant du cofinancement:	FENU: 1,00 million d'USD PNUD: 0,46 million d'USD
Conditions du cofinancement:	Parallèles
Contribution de l'emprunteur:	3,67 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,59 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt à la République du Mali pour le programme de microfinance rurale

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le FIDA a appuyé la création de trois réseaux de microfinance au Mali dans le cadre du programme de diversification des revenus en zone Mali-Sud, du projet de développement dans la zone lacustre et du programme de fonds de développement en zone sahélienne (FODESA). Aujourd'hui, 94 mutuelles de crédit sont membres de ces réseaux et ont financé les activités créatrices de revenus de plus de 40 000 adhérents. Malgré ces bons résultats, les moyens de subsistance et la pérennité de ces mutuelles de crédit restent aléatoires. Le programme de microfinance rurale va donc consolider les réseaux existants en renforçant leurs capacités et leur développement institutionnel, les restructurer dans les cas où cela sera nécessaire et mettre au point de nouveaux produits. Ces objectifs sont conformes à la Stratégie nationale de microfinance et tiennent compte de l'avantage comparatif dont jouit le FIDA dans la zone d'intervention dans le domaine de la microfinance.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Mali un prêt d'un montant de 17,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 25,04 millions d'USD), à des conditions particulièrement favorables, pour contribuer au financement du programme de microfinance rurale. Le prêt sera d'une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République du Mali au titre du SAFP est de 26,61 millions d'USD pour le cycle SAFP 2007-2009.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La capacité du Mali à assurer le service des dettes extérieures s'est améliorée. Après avoir reçu une aide au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale, la dette extérieure est tombée en 2006 à 20% du PIB. Le Mali a reçu huit prêts du FIDA depuis 1986, et le gouvernement a de bons antécédents en matière de remboursement.

Flux de fonds

5. Le prêt du FIDA sera acheminé par l'intermédiaire d'un compte spécial libellé en francs CFA ouvert auprès d'une banque commerciale de Bamako. Les fonds nationaux de contrepartie seront déposés chaque année sur le compte des fonds de contrepartie, au début de l'exercice budgétaire. Après approbation par le FIDA des plans de travail et budgets annuels, le prêt sera décaissé pour financer les dépenses admissibles.

Modalités de supervision

6. Le programme sera directement supervisé par le FIDA. Des arrangements spéciaux ont été conclus avec les cofinanceurs et les institutions nationales pour assurer la supervision conjointe du programme.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues pour renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) application rigoureuse des conventions de prêt; ii) renforcement des règles et règlements relatifs à la passation des marchés; iii) publication de l'avis de non-objection du FIDA et des conditions de recrutement des commissaires aux comptes qui procéderont aux audits annuels du programme; et iv) stricte application de la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. En application de la politique du FIDA en matière de ciblage, les principaux groupes visés par le programme seront: i) les ménages ruraux ayant besoin du crédit; ii) les organisations de producteurs souhaitant fournir des services à leurs membres; iii) les personnes qui lancent des activités créatrices de revenus; et iv) les femmes et les jeunes ayant besoin de financer leurs activités créatrices de revenus. Le programme devrait compter 315 000 bénéficiaires, dont des femmes et des jeunes.

Méthode de ciblage

10. La stratégie de ciblage du programme comporte quatre grands axes: i) l'appui aux institutions de microfinancement (IMF) pour développer de nouveaux produits; ii) la mise au point de mesures d'encouragement incitant les IMF à donner la priorité aux besoins des groupes de femmes et de jeunes dans leurs plans d'activité; iii) l'élaboration d'un mécanisme permettant de privilégier les groupes de femmes et de jeunes demandant un crédit; et iv) le renforcement des capacités des groupements de femmes pour leur donner plus de poids dans la prise des décisions.

Participation

11. De manière à favoriser la prise en charge du programme, il est essentiel que toutes les IMF participent activement à son exécution. La mise au point de produits financiers nouveaux et innovants se traduira par l'offre d'une gamme élargie de services, une meilleure compréhension des segments du marché rural desservis et, par conséquent, une durabilité accrue des activités.
12. La durabilité sera également assurée en demandant aux bénéficiaires de financer leurs organisations moyennant de petites cotisations. Le programme assurera le renforcement des capacités dans des domaines techniques tels que la gestion, pour permettre à ces organisations de développer leurs activités commerciales et d'établir de nouveaux partenariats avec d'autres IMF.

D. Objectifs de développement

Principaux objectifs du programme

13. Le principal objectif du programme est de fournir aux ruraux pauvres un accès durable à des services financiers adaptés à leurs besoins. Plus spécifiquement, le programme appuiera la mise au point de mécanismes et produits adaptés et renforcera les capacités pour assurer la pérennité des activités.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

14. Le programme est conforme à la stratégie nationale de microfinance et à son plan d'action, qui préconise le renforcement des capacités des institutions de l'État, à savoir le Centre d'appui et de promotion des systèmes financiers décentralisés et la Cellule de contrôle et de surveillance. Ces organes dirigeront le programme au niveau global, le premier relevant du Ministère des finances et le second du Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

15. Le programme est en adéquation avec le premier objectif du programme d'options stratégiques pour le Mali, à savoir accroître et diversifier la production agricole pour améliorer la sécurité alimentaire des ménages et l'accumulation des richesses (EB 2007/92/R.12, paragraphe 29). Dans le cadre du programme proposé, le FIDA contribuera à la réalisation de cet objectif en facilitant l'accès au financement pour ces activités. Le programme consolidera les acquis des opérations antérieures du FIDA dans le secteur de la microfinance en encourageant des activités créatrices de revenus.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

16. Le programme privilégie deux des trois objectifs stratégiques de la stratégie nationale de microfinance, à savoir: i) renforcer l'offre actuelle de services de microfinancement, en améliorant les produits et la gestion; et ii) accroître la portée des services financiers offerts en développant de nouveaux produits et en créant de nouveaux partenariats avec le secteur bancaire et d'autres IMF.

Harmonisation avec les partenaires du développement

17. Le programme complétera les interventions d'autres donateurs tels que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'Agence danoise de développement international (DANIDA), avec lesquelles ce programme a été passé en revue. Le FIDA et ces donateurs collaborent avec le gouvernement pour concevoir et exécuter un plan de gestion unique pour tous les projets et programmes de microfinancement au Mali.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

18. Le programme comprend trois composantes: i) facilitation de l'accès aux services financiers (54%); ii) appui aux moyens de subsistance des IMF (37%); et iii) gestion du programme (9%).

Catégories de dépenses

19. Six catégories de dépenses sont prévues: i) construction et remise en état; ii) véhicules, matériel et équipement; iii) formation et assistance technique; iv) prestataires de services; v) fonds de soutien; et vi) coûts d'exploitation.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

20. Les principaux partenaires d'exécution seront le Centre d'appui et de promotion des systèmes financiers décentralisés et les autres services d'exécution du gouvernement. Des organisations paysannes, des instituts de recherche, des banques, des compagnies d'assurance et des ONG joueront également un rôle fondamental dans l'exécution du programme.

Responsabilités en matière d'exécution

21. Une unité de gestion du programme sera chargée de l'exécution des activités. Elle travaillera en collaboration étroite avec les autres unités d'exécution de projets et programmes du FIDA de façon à mieux en coordonner les activités. En particulier, des plans de travail et budgets annuels seront préparés en commun. Cette unité sera également responsable des appels d'offres et de la préparation des contrats conclus avec les prestataires de services après que le FIDA a émis son avis de non-objection.

Rôle de l'assistance technique

22. Le programme bénéficiera de l'assistance technique d'experts nationaux et internationaux. L'assistance technique nationale permettra de réaliser les études et d'assurer la formation des IMF. Les spécialistes recrutés par voie de concours aux

niveaux national et international, pour des affectations d'une durée moyenne de cinq ans, donneront des instructions sur l'utilisation efficiente des ressources financières et sur les modalités d'adaptation des services financiers aux besoins des populations rurales pauvres.

Situation des principaux accords d'exécution

23. Le programme conclura des contrats fondés sur la performance avec des réseaux d'IMF de façon à définir la nature de l'assistance fournie et les résultats escomptés. Il passera également des contrats avec des prestataires de services et des ONG pour ce qui est de l'assistance technique spécialisée dans le domaine de la formation des dirigeants et du personnel des IMF, ainsi que du développement de nouveaux produits financiers.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

24. Le coût total du programme est de 30,76 millions d'USD sur huit ans. Il sera financé par le FIDA (81,4%), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (3,3%), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (1,5%), les IMF bénéficiaires (1,9%) et le gouvernement (11,9%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

25. Le programme entend: i) développer la zone de desserte des IMF de façon à améliorer l'accès au crédit en milieu rural; ii) accroître la viabilité des IMF à terme; iii) développer des services financiers adaptés aux besoins du marché; et iv) renforcer les moyens de subsistance des IMF.

Viabilité économique et financière

26. Le taux de rendement économique du programme est de 14,4% pour le scénario de base. Avec un taux d'intérêt de 0%, la valeur nette actualisée des avantages économiques s'élève approximativement à 14,0 millions d'USD; avec un taux d'intérêt de 10%, les avantages se chiffreraient, d'après les calculs, à environ 1,8 million d'USD.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

27. Le programme évaluera périodiquement l'impact du crédit sur les moyens de subsistance économiques et sociaux d'un échantillon représentatif de femmes et de jeunes bénéficiant des prêts accordés. Les résultats obtenus seront diffusés pour promouvoir les meilleures pratiques, en soulignant les succès et les échecs ainsi que les enseignements qui en auront été tirés. Des visites d'échange seront organisées dans toute la région pour tirer parti des initiatives lancées et les adapter à plus grande échelle au niveau national.

Innovations en matière de développement

28. Le programme est innovant dans le contexte national dans la mesure où il va: i) créer des liens entre les IMF et le système bancaire; ii) rationaliser et restructurer les réseaux d'IMF pour assurer leur interaction avec les réseaux de donateurs; iii) faciliter l'accès des groupes vulnérables au crédit; iv) développer de nouveaux produits financiers adaptés aux besoins identifiés; et v) encourager la professionnalisation de la gestion des IMF et diminuer le recours au personnel non rémunéré.

Approche d'élargissement

29. La restructuration des réseaux d'IMF et les nouveaux produits financiers développés et mis à l'essai durant l'exécution du programme seront introduits à plus grande échelle au niveau national, y compris dans le cadre des programmes d'autres donateurs, dans le contexte de la stratégie nationale de microfinance.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

30. Quatre risques principaux pèsent sur le programme: i) le retard d'exécution des activités préliminaires; ii) la diminution de la viabilité des IMF à la clôture du FODESA; iii) la diminution de l'appui des pouvoirs publics; et iv) la dégradation des portefeuilles des IMF. Les mesures d'atténuation de chacun de ces risques qui ont été prévues sont notamment: i) la participation active des organismes chargés de l'exécution de la stratégie nationale de microfinance aux activités du programme, pour les sensibiliser davantage aux besoins de ce dernier; ii) la création d'un poste de directeur financier comme pour le troisième cycle du FODESA; iii) la représentation des ministères au sein des organes consultatifs du programme; et iv) l'introduction d'autres sources de financement pour éviter la dégradation des portefeuilles des IMF.

Classification environnementale

31. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif majeur sur l'environnement.

K. Durabilité

32. La durabilité du programme sera assurée en recherchant en permanence des partenariats opérationnels entre le programme et les IMF et en transférant progressivement les risques aux IMF elles-mêmes au fur et à mesure du retrait du programme.

II. Instruments juridiques et autorité

33. Un accord de prêt entre la République du Mali et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
34. La République du Mali est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
35. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Mali un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix-sept millions cent mille droits de tirage spéciaux (17,1 millions de DTS) venant à échéance le 15 mars 2049 ou avant cette date, assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an et régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 25 mars 2009)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement de la République du Mali (le Gouvernement) s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun produit classé très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi et évaluation

2. Un système de suivi-évaluation répondant aux exigences du système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA sera mis en place pour servir d'outil de pilotage du programme et d'évaluation de ses impacts. Le cadre logique, qui constitue l'outil de planification, de suivi et d'évaluation des activités, sera revu dès la première année de mise en œuvre. Au besoin, il pourra être enrichi de nouveaux indicateurs permettant de mieux appréhender les résultats et impacts et de renseigner le système de suivi-évaluation qui sera mis en place dans le cadre de la stratégie nationale de développement de la microfinance et son plan d'action 2008-2012.

Le système de suivi-évaluation devra permettre de a) mesurer le niveau de réalisation des indicateurs du cadre logique; b) apprécier la pertinence de la stratégie de mise en œuvre; c) apprécier la performance de l'exécution des activités par les acteurs, opérateurs et prestataires de services; d) évaluer les effets engendrés par le programme sur les conditions de vie des groupes-cibles; et e) identifier les succès et les bonnes pratiques à capitaliser/répliquer, dont la cellule de dialogue sur les politiques assurera la diffusion conformément à son mandat de promotion du dialogue sur les politiques de lutte contre la pauvreté rurale.

Assurance du personnel du programme

3. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

Recrutement

4. Le recrutement des cadres principaux du programme, soit: le directeur de l'unité de coordination et de gestion (UCG), le responsable administratif et financier (RAF), le comptable, le responsable du développement des services financiers et le responsable du suivi-évaluation se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement excluant toute discrimination, et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du programme. Le recrutement des cadres principaux du programme, et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances dont les modalités seront définies dans le manuel de procédures administratives, comptables et financières. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Le Gouvernement accordera une attention particulière aux femmes et aux candidats ayant prouvé leurs capacités à travailler avec des institutions rurales (organisations paysannes/organisations de producteurs, système financier décentralisé) et des groupements féminins.

Suspension à l'initiative du FIDA

5. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de prêt n'a pas pris effet.
 - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA.
 - c) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et que le Gouvernement n'a pas, ou, procédé de façon satisfaisante, de l'avis du FIDA, à son devoir d'enquête en la matière; ou, à la suite de cette enquête et sur la base de ses conclusions ou d'autres informations, le FIDA en consultation avec le Gouvernement considère que ces pratiques ont effectivement eu lieu et que le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
 - d) Le manuel de procédures administratives, comptables et financières ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

6. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de prêt.

Conditions préalables aux décaissements

7. Aucun retrait ne sera effectué avant que:
 - a) La première tranche des fonds de contrepartie, soit la somme de 82 200 000 FCFA, n'ait été déposée sur le compte de programme.
 - b) Le projet du manuel de procédures administratives, comptables et financières n'ait été préparé et soumis au FIDA.
 - c) Le premier programme de travail et budget annuel et le plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois n'aient été approuvés.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

8. L'accord de prêt entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
 - a) Un avis juridique favorable délivré par la Cour Suprême ou toute autre autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.
 - b) L'UCG et le comité de pilotage ont été créés par acte administratif de l'autorité compétente.
 - c) Le directeur de l'UCG et le RAF de l'UCG ont été sélectionnés.
 - d) Un compte de programme et un Compte spécial ont été ouverts par le Gouvernement.

Key reference documents

Stratégie Nationale de Microfinance

Country reference documents

Poverty reduction strategy paper

IFAD reference documents

Evaluation of 2nd Phase and Formulation of 3rd Phase of FODESA

Project design document (PDD) and key files

COSOP

Administrative Procedures on Environmental Assessment

Other miscellaneous reference documents

Logical framework

	Objectives-hierarchy	Objectively verifiable indicators	Means of verification	Assumptions
Goal	Contribute to improving sustainable access for the rural poor to financial services responding to their needs	<ul style="list-style-type: none"> malnutrition levels of children <5 years evolution of HH goods(by gender) 	<ul style="list-style-type: none"> Baseline and impact surveys Impact study of MFIs on rural poverty reduction in rural areas 	<ul style="list-style-type: none"> Development of rural productive systems Synergy with partners and alternative financing agreements
Objectives	<ul style="list-style-type: none"> Promote mechanisms and adapted financial products, such as credit, savings, insurance Reinforce the intervention capacity of MFIs 	<ul style="list-style-type: none"> No. of chartered and viable MFIs Volume of refinancing reached 	<ul style="list-style-type: none"> MFIs quarterly reports MFIs dashboards Supervision reports 	Willingness of MFIs to adapt new products developed in favour of the target groups
Component 1	<p>Result: New products will be put into place and made available in credit unions and MFI networks, which will contribute to the economic development of the area</p> <p>Activities:</p> <ul style="list-style-type: none"> studies to be undertaken to identify savings/credit patterns, assess needs and develop new products facilitate creation of networks b/w MFIs, banks and insurance companies 	<ul style="list-style-type: none"> new microfinance services developed Volume of investment portfolio in new products available 	<ul style="list-style-type: none"> M&E reports from project M&E unit Surveys compiled by users in test phase MTR 	<ul style="list-style-type: none"> Willingness of MFIs to offer new products MFI staff competency Willingness to forge partnerships Creation of integrated market chains aided by the use of new products
Component 2	<p>Result: Sustainable intervention capacity of MFIs and reinforced networks</p> <p>Activities:</p> <ul style="list-style-type: none"> Support and guidance in restructuring of MFIs Capacity building at all levels Training at all levels 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution of architecture and performance of network and credit union portfolios (quality and ratios) Quality of governance of MFIs Quality of work environment with other MFIs and partner institutions 	<ul style="list-style-type: none"> M&E reports from project M&E unit Surveys compiled by users in test phase MTR 	<ul style="list-style-type: none"> No. membership (new clients) of MFIs and their networks Absence of negative interference from traditional leaders and public authorities
Component 3	<p>Result: Mechanisms and arrangements for effective management, M&E are put in place and functional</p>	<ul style="list-style-type: none"> AWPB timely and properly prepared Average disbursement rate 75% of AWBP achieved M&E system up and working 	<ul style="list-style-type: none"> Supervision reports MTR Quarterly reports Financial reports Audit reports PCR 	Loan signature and entry into effectiveness of loan.

